Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260706-DEL20260706_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 5 Juin 2026

Délibération n°20260706-01

L'an deux-mille-vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Sonia LE THAO, M. Christophe COTTEL, Mme Fabienne GILLES, M. David HERMAN, Mme Stéphanie CRESSEVEUR-ABGRALL, M. William LOZAC'H, Mme Marine SALAUN, M. Patrick SALAÜN,

Absents avec procurations : Mme Amaëlle BOURDOULOUS a donné procuration à M. David HERMAN, Mme Anne ROUSSIER a donné procuration à Mme Fabienne GILLES,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et Mme Marine SALAUN,

Date de la convocation : le 30 juin 2026 Date d'affichage : le 30 juin 2026

****

Délibération n°20260706-01 : Remplacement de certains stores dans une classe et dans la garderie de l'Ecole

Référence Nomenclature DE 1.4

M. Samuel PRADES présente aux Conseillers Municipaux le devis concernant le remplacement de 2 stores de la classe des GS-CP et 2 pour une porte dans la Garderie, côté cour.
L'entreprise propose un devis au prix de 1734.13 € HT soit 2080.96 € TTC.
Il n'a pas été fait de devis comparatif car les travaux sont la continuité de ceux déjà réalisés dans les autres classes.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

VALIDE le devis présenté par l'entreprise RAUB au prix de 2 080.96 € TTC,
IMPUTE la dépense à l'article 2135 opération 241 du budget Commune 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU